



# CHARTRE

## POUR DES MANIFESTATIONS

## ECO-RESPONSABLES



Pandor Concept vous accompagne dans l'organisation de vos événements. Ces moments de partage éphémères favorisent la création de liens sociaux, soutiennent l'économie et le tissu associatif local, et promeuvent des valeurs précieuses pour tous.

Cependant, ces manifestations exercent une forte pression sur l'environnement. En moyenne, une manifestation de 1000 personnes génère jusqu'à 500 kg de déchets, consomme 200 kWh d'énergie et 100 kg de papier.

Afin de limiter le changement climatique, chacun doit s'engager à réduire l'empreinte écologique de ses projets. Cette chartre permet de formuler des objectifs pour rendre ces événements plus durables. Elle se veut être un outil pratique et concret, regroupant les bonnes pratiques pour tendre vers des événements à impact positif !



**PANDOR CONCEPT**

<https://pandor-concept.com/>

## Les objectifs de la charte

		
<p><b>Limiter l'empreinte écologique des transports</b></p> <p>En France, le transport est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre et représente environ <math>\frac{1}{3}</math> des émissions.</p>	<p><b>Mettre en place des moyens de communication éco-responsables</b></p> <p>La communication est l'un des vecteurs de réussite d'un événement. Tout aussi éphémère, elle doit être soumise à des mesures pour réduire son empreinte écologique.</p>	<p><b>Réduire, trier et valoriser les déchets</b></p> <p>Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. En 2020, un Français produisait en moyenne 1,5 tonne, participons tous à réduire ce chiffre !</p>
		
<p><b>Permettre l'accessibilité à toutes et tous et promouvoir l'égalité</b></p> <p>Tout individu doit pouvoir avoir accès aux mêmes opportunités culturelles et ludiques.</p>	<p><b>Privilégier des modes de consommation durables</b></p> <p>De l'alimentation aux infrastructures, repenser sa consommation est fondamental pour lutter contre les impacts négatifs sur l'environnement.</p>	<p><b>Économiser l'énergie</b></p> <p>Les événements sont particulièrement énergivores, il est donc important de porter attention à leur consommation ainsi qu'aux sources qui les alimentent.</p>
		
<p><b>Limiter la consommation d'eau et garantir la préservation de l'environnement</b></p> <p>L'eau est une ressource naturelle essentielle à la vie mais demeure limitée. Afin de la préserver, sa gestion se doit d'être durable et son utilisation raisonnée.</p>	<p><b>Communiquer sur les enjeux du développement durable</b></p> <p>La sensibilisation de tous les participants participe au succès et à la pérennisation de la démarche éco-responsable.</p>	<p><b>Inscrire la démarche éco-responsable dans une organisation globale</b></p> <p>La démarche s'inscrit dans l'ensemble du projet de l'événement, de sa conception à l'exploitation et jusqu'aux évaluations. Elle porte des exigences dans tous les domaines de la manifestation.</p>

# ECO-MANIFESTATIONS

La mise en œuvre de cette charte requiert un engagement volontaire et actif de ses signataires. Elle implique le respect de ces recommandations à toutes les étapes de la manifestation (préparation, déroulement, clôture), avec la mise en place d'un pilotage global de la démarche de développement durable.

Elle comporte 3 niveaux d'engagement. Elle favorise une démarche progressive et d'amélioration continue pour les organisateurs d'événements.

Pour chaque niveau d'engagement, l'organisateur mettra en place les actions obligatoires de la charte, et sélectionnera des actions complémentaires.

**Niveau 1** : minimum 30 actions de la charte mises en place, réparties dans chacun des 9 domaines d'éco-responsabilité.

**Niveau 2** : minimum 40 actions de la charte mises en place, réparties dans chacun des 9 domaines d'éco-responsabilité.

**Niveau 3** : minimum 55 actions de la charte mises en place, réparties dans chacun des 9 domaines d'éco-responsabilité.

## ACTIONS PRIORITAIRES

- Organiser le **tri sélectif et le recyclage** des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et du verre
- Supprimer la **vaisselle jetable** en plastique
- Choisir un **site facile d'accès et inciter aux déplacements doux** (marche, vélo), aux transports en commun ou au covoiturage, dans les supports de communication
- Identifier un **réfèrent charte événementielle**
- **Inform**er des **conditions d'accessibilité** existantes de la manifestation
- **Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur**, les clôtures, le balisage des sentiers, pour préserver la faune et la flore locales
- **Réaliser et diffuser un bilan** des actions éco-responsables mises en place
- **Sensibiliser** aux enjeux éco-responsables en interne et en externe



## TRANSPORTS



- Privilégier un **lieu accessible** à pieds, par mobilités douces ou transports en communs (si c'est impossible, mettre en place un système de navettes)
- Inciter le public, les organisateurs et les bénévoles à utiliser des **modes de transports plus écologiques** (mobilités douces, transports en communs ou covoiturage)
- Informer le public sur les **réseaux de transports en commun**  
Mettre à disposition des solutions telles qu'une
  - **flotte de vélo** en location classique ou libre-service
  - des **arceaux** pour parquer les modes de transport doux dans un espace surveillé
  - des **forums** ou réseaux d'échanges pour le public
  - des parkings ou places **destinées au covoiturage**
- **Récompenser** les personnes usant de modes de transports écologiques
- Privilégier des **prestataires locaux**
- ...



## COMMUNICATION



- Optimiser les **quantités et formats** des imprimés
- Communiquer autour de **l'éco-responsabilité de l'événement**
- Privilégier un **imprimeur engagé** en faveur de l'environnement ou qui s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire
- Privilégier des **matériaux et techniques** plus respectueuses de l'environnement
- **Eco-concevoir** son site Internet
- Utiliser essentiellement des **supports de communication dématérialisés**
- Réduire l'**impact environnemental du numérique**
- Utiliser une **signalétique éco-conçue et réemployable**
- Privilégier les **goodies** et produits dérivés **utiles, réutilisables et éco-labellisés**
- ...

# ACCESSIBILITÉ



# DÉCHETS



- S'assurer qu'il n'y ait **plus de déchets** sur site après la manifestation
- Quantifier ses déchets** et comparer les résultats d'une édition à l'autre

Mettre en place un système de tri sélectif et de collecte régulière qui s'appuie sur le **principe 5R**.

## Refuser

- Questionner** son réel besoin et refuser ce qui est superflu dans l'organisation
- Inciter le public à refuser** ce dont il n'a pas besoin

## Réduire

- Privilégier les **nappes et serviettes réutilisables**
- Réduire au maximum les **moquettes à usage unique**
- Interdire** les lancers de ballons, confettis et paillettes en **plastique** et si besoin, les remplacer par des alternatives naturelles

## Papier

- Inscrire une mention encourageant à n'imprimer un mail et ses documents joints **qu'en cas de nécessité**
- Inscrire une mention encourageant le public à jeter les différents documents qui entrent en sa possession dans les **bacs correspondants**
- Proposer des **billets dématérialisés** plutôt qu'imprimés
- Encourager les différents partenaires à adopter une **carte de visite dématérialisée**

- Limiter les emballages** (vrac, grands formats, sacs réutilisables...)

## Réutiliser / Réparer

- Mettre en place des **systèmes de consignes**

## Recycler / Revaloriser

- Se rapprocher d'**associations ou sociétés qui valorisent les déchets** produits en grande quantité lors de l'événement

## Retour à la terre

- Composter** les déchets qui le peuvent
- ...

- Prévoir suffisamment de **stationnements accessibles** à proximité ou une zone de dépose minute

- Permettre aux PSH de pouvoir être **accueillis sans être séparés** de leur famille, amis ou accompagnateurs
- Autoriser la présence des **animaux d'assistance**
- Utiliser les **pictogrammes des situations de handicap** pour indiquer l'accessibilité de l'événement, la signalétique, les équipements qui leur sont destinés,...
- Communiquer un numéro ou mail d'un **interlocuteur privilégié** pendant l'événement
- Mettre en place un **espace d'accueil** bien identifiable avec des personnes sensibilisées à l'accueil des PSH
- Adapter les lieux à l'**accueil des PSH**

## Tarifs

- Proposer des tarifs préférentiel pour les **accompagnateurs** et pour les **PSH** si les services de l'événement sont dégradés pour eux
- Prévoir des tarifs **selon différentes catégories** : enfants, famille, seniors, étudiants, locaux, ...
- ...



# RESTAURATION



- Privilégier les ingrédients **bio** (ou proposer des alternatives bio)
- Privilégier les ingrédients **locaux** (ou proposer des alternatives locales)
- Privilégier les ingrédients **frais et de saison** (ou proposer des alternatives de saison)
- Privilégier le **commerce équitable**
- Proposer des repas **faiblement carnés** (ou proposer des alternatives végétariennes voire végétan)
- Mettre à disposition de l'**eau potable** (fontaines, carafes, verres, gourdes, eco-cups...) pour remplacer l'eau en bouteille
- Optimiser les **quantités commandées**
- Redistribuer** les denrées alimentaires non consommées
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire**
- Optimiser ses menus** pour limiter l'usage de vaisselle
- ...



## ÉNERGIE



- Favoriser la **ventilation et l'éclairage naturel**
- Suivre et optimiser** la consommation énergétique
- Installer du **matériel énergétiquement performant** et basse consommation
- Limiter l'usage de **groupes électrogènes**
- ...



## SENSIBILISATION



- Communiquer la charte** aux prestataires, partenaires et invités de l'événement ainsi qu'à ses décideurs
- Sensibiliser** via des activités, des installations et des expositions thématiques ludiques, pédagogiques et participatives
- Afficher clairement la démarche** et les engagements de l'événement sur le site, les réseaux et via de la communication lors de la manifestation
- Inviter des **associations environnementales** à participer à l'événement et valoriser leurs actions / conseils
- ...



## EAU & BIODIVERSITÉ



- Veiller à ne pas **gaspiller l'eau**
- Faire installer des **équipements économes**
- Privilégier les **produits d'entretien éco-labellisés**
- Récupérer de **l'eau de pluie**
- Privilégier, si possible, les **toilettes sèches ou hybrides plutôt que chimiques**
- Éviter le **compactage du sol** dû aux installations, engins lourds et au piétinement
- ...



## ORGANISATION



- Effectuer un **diagnostic avant / après** des impacts environnementaux de l'événement
- Mettre en place une **brigade de bénévoles** pour faire respecter les règles sur site
- Privilégier les **prestataires éco-responsables**
- Mutualiser les ressources** : installations, goodies, éco-cups, bacs de tri spécifiques
- Privilégier une **banque éthique**
- ...

## Définitions des termes

- ◆ Événement éco-responsable : C'est une manifestation qui réduit ses impacts négatifs sur l'environnement, favorise l'économie locale, respecte la santé et la sécurité des personnes, permet l'accès à tous et promeut les valeurs du développement durable auprès des participants.
- ◆ Charte eco-responsable : document de plusieurs pages écrit et signé par la direction d'une entreprise. Il présente l'ensemble de la stratégie environnementale de la société et les objectifs définis pour y parvenir. Autrement dit ? C'est un peu comme une feuille de route des actions à mettre en place pour limiter son impact écologique. C'est donc un vaste chantier avec des répercussions positives à tous les niveaux (partenaires, entreprises, etc...).
- ◆ PSH : Personne en Situation de Handicap
- ◆ LSF : Langue des Signes Française
- ◆ ODD : Objectifs de Développement Durable adoptés par l'ONU afin "d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous" dans le cadre de l'Agenda 2030

## Rappels réglementaires

### Interdiction de l'utilisation des sacs plastiques à usage unique (2016)

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, depuis le 1er janvier 2017, la distribution gratuite ou payante de tous les sacs en matières plastiques à usage unique est interdite.

### Interdiction de la vaisselle en plastique jetable (2020)

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, « au plus tard le 1er janvier 2020, il est mis fin à la mise à disposition de gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées ».

### Interdiction d'autres produits en plastique à usage unique (2018 / 2020)

La loi anti-gaspillage et économie circulaire (2020) et la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (2018) comportent de nouvelles mesures d'interdiction de produits plastique à usage unique, etc.

Le document suivant précise l'ensemble de ces interdictions (page 7) :

[https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2020/08/focusevenementiel\\_aout2020\\_inec.pdf](https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2020/08/focusevenementiel_aout2020_inec.pdf)

### Objectifs de la lutte contre la pollution plastique

- ◆ Conformément à l'article L541-15-10 du code de l'environnement, à compter du 1er janvier 2021, il est interdit de distribuer gratuitement des bouteilles en plastique contenant des boissons dans les établissements recevant du public et dans les locaux à usage professionnel. De plus, au plus tard le 1er janvier 2023, sauf demande contraire du client, l'impression et la distribution systématiques de tickets de caisse dans les établissements recevant du public sera interdite. Enfin, à compter du 1er janvier 2025, les services de restauration collective proposant des services de vente à emporter proposent au consommateur d'être servi dans un contenant réutilisable ou composé de matières recyclables.
- ◆ Conformément à l'article L541-10-11 du code de l'environnement, la France se donne pour objectif d'atteindre un taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson de 77% en 2025 et de 90% en 2029 ainsi que la réduction à hauteur de 50% d'ici 2030 du nombre de bouteilles en plastique mises sur le marché.
- ◆ Conformément à l'article L541-10-17 du code de l'environnement, la France s'est donné pour objectif d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.